

L'Adresse—M. Trudeau

avons complètement failli dans cette tâche fondamentale et essentielle d'acquiescer l'indépendance politique. Il est temps, je crois, d'entreprendre cette tâche. Il est temps que nous, dans ce gouvernement, dans ce Parlement, décidions de résoudre ce problème avant de disparaître de la scène politique.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: J'entends des députés d'en face qui font allusion à la conférence constitutionnelle de 1970 tenue à Victoria. Je leur signale qu'il a fallu 50 ans d'efforts pour en arriver à la tentative faite à Victoria et qui s'est soldée par un échec. Pendant après de la moitié de notre existence comme nation—pensez-y bien—nous avons essayé de résoudre ce problème et nous avons constamment échoué. Le problème fut étudié à fond pour la première fois lors de la Conférence dite Dominion-provinciale en 1927. Il avait été convenu que le Canada devait être autorisé à modifier sa propre constitution. C'était sous le gouvernement de M. King. La question fut de nouveau étudiée au Parlement en 1931, lorsque le gouvernement Bennett examina le Statut de Westminster. En 1935, le Parlement institua un comité spécial et le chargea de faire rapport «sur la meilleure méthode dont l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pourrait être amendé». La même année, une autre conférence du Dominion et des provinces constituait un comité permanent des procureurs généraux et le chargeait d'élaborer une méthode en vue d'amender cet acte. Ledit comité déposa son rapport en 1936, mais le projet encore une fois fut sans lendemain.

● (1640)

En 1949, M. St-Laurent décida d'éliminer une partie du problème et présenta le premier projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui, une fois adopté, permit d'en modifier certains aspects qui n'intéressaient que le gouvernement central. Il organisa ensuite une conférence fédérale-provinciale sur la constitution qui se réunit à deux occasions en 1950, mais sans qu'on puisse encore une fois en arriver à un accord. Puis, en janvier 1960, le doyen de la Chambre et député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), premier ministre de l'époque, mentionna cette question au cours du débat sur le discours du trône. En effet, il formula le vœu «que nous puissions avant longtemps arriver chez nous à un accord en vue d'amender notre propre constitution». Il convoqua une conférence des procureurs généraux pour examiner la question en 1960 et 1961. La plupart des provinces se mirent d'accord sur une formule, mais des divergences d'opinion subsistèrent et cette entreprise échoua.

M. Pearson releva le défi en 1964, et l'on sembla encore une fois faire des progrès. La Chambre se rappellera que la formule Fulton devint la formule Fulton-Favreau. Il y eut d'autres conférences, d'autres discussions, encore des grands espoirs et des échecs. En 1968—le chef de l'opposition nous l'a rappelé—nous avons entrepris une évaluation et un examen des plus sérieux de notre constitution. Nous avons tenu une série de conférences et avons constitué divers comités spéciaux dont tous les membres de la Chambre se rappelleront. Cela aboutit à la conférence de Victoria, en juin 1970, où il y eut au moins entente de la part de toutes les provinces, des onze participants, sur une procédure d'amendement. Mais la charte de Victoria n'obtint pas finalement l'accord du Québec, non pas à cause d'un désaccord sur la formule d'amendement, mais pour une tout autre raison.

J'ai fait cet historique pour deux raisons: pour démontrer d'abord que nous nous sommes efforcés de notre

[M. Trudeau.]

mieux et pendant longtemps d'arriver à un accord complet fondé sur l'unanimité et pour montrer aussi à quel point tous les hommes d'État de tous les partis et de toutes les régions s'entendaient pour dire qu'il faut résoudre le problème de la procédure de modification et du rapatriement total de la constitution canadienne. Depuis cinquante ans, je le répète, il y a une volonté générale d'arriver à un accord.

Lorsqu'il s'agissait de savoir si tous voulaient chercher la vérité, les scholastiques citaient la phrase suivante: «*quod ad omnibus, quod ubique, quod semper*». Il semble qu'en l'occurrence, toutes les conditions soient réalisées: tous, partout, ont toujours voulu que cela se réalise, et pourtant nous avons toujours échoué dans nos tentatives. Je suis d'accord avec le chef de l'opposition, et je me réjouis d'avoir l'appui de son parti à cet égard, pour dire qu'il est temps de décider que ce rapatriement se fera et que nous nous entendrons sur la procédure de modification d'ici quatre ans.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je compte sur l'appui des vis-à-vis et je chercherai à obtenir des gouvernements provinciaux qu'ils consentent à la poursuite active de cet objectif. Si nous ne trouvons pas de meilleure formule, nous proposerons alors l'adoption de celle qui a été acceptée en 1970 à Victoria. Je ne doute pas que les Canadiens approuveront toute mesure nécessaire au règlement définitif de la question.

[Français]

Et je voudrais dire deux mots en particulier à mes collègues du Québec, parce qu'on se souvient que c'est souvent de là qu'est venue la pierre d'achoppement, tant en 1970 qu'au moment de la présentation de la formule Fulton-Favreau. Je suis convaincu que cela s'adresse aussi à mes collègues québécois de l'autre côté de la Chambre: il est possible qu'on puisse trouver impensable le fait qu'on explique à la population québécoise que tout ce que nous demandons est de ramener au Canada notre Constitution à nous. Mais il me semble que nous réussirons sans grande peine à faire comprendre aux Québécois qu'ils n'ont plus besoin de crier «au secours» à la Grande-Bretagne, qu'ils n'ont plus besoin de se cacher derrière les jupes de la Grande-Bretagne lorsqu'il s'agit de débattre entre nous des questions politiques qui nous concernent tous.

[Traduction]

Je reviens à une dernière question laissée en suspens. Encore une fois, je me réjouis que le chef de l'opposition l'ait signalée comme un domaine où des mesures énergiques s'imposent. Il s'agit du bilinguisme. Je l'avoue, j'étais étonné d'entendre le chef de l'opposition gémir parce que le discours du trône est muet sur le sujet. Je lui rappelle que nous en avons parlé dans le discours du trône de la dernière législature; les membres de son parti et les néo-démocrates nous ont dit que la question était beaucoup trop brûlante pour en saisir la Chambre des communes. Il nous reproche aujourd'hui de ne pas l'avoir fait. J'en saisirai la Chambre des communes et j'espère qu'ici aussi nous reconnaitrons qu'il importe au plus haut point d'employer ces quatre années de gouvernement, espérons-le, assez stable, pour établir solidement une capitale fédérale qui soit la capitale de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Aux séparatistes, selon lesquels cela ne pourrait jamais être vrai pour un Canadien de langue française, les députés de tous les partis peuvent répondre que la loi sur les langues officielles permettrait de l'assu-